



Fédération Nationale
des
ADEPAPE
FRANCE MÉTROPOLE ET OUTRE-MER

FEDE FLASH

N° 177
MAI 2025

**CONGRES
NATIONAL ANNUEL
des ADEPAPE
8 et 9 Mars 2025**

Cela aurait pu être une cousinade et bien non ! c'était le 67ème congrès annuel de la Fédération nationale qui a rassemblé une centaine de participants, réunis salle Joséphine Backer à PERIGUEUX. Malgré une météo capricieuse, le soleil était dans nos cœurs, grâce à l'accueil chaleureux que nous a réservé l'ADEPAPE de la Dordogne.

Organisation sans faille, disponibilité de tous, les sourires et la bienveillance de ses bénévoles sont gravés dans nos mémoires encore aujourd'hui, merci à eux. L'ADEPAPE de la Dordogne a démontré, sur ces quelques jours, son ancrage dans le département et nous a fait partager ses réussites.

Nous retiendrons de ce congrès l'unité intergénérationnelle comme leitmotiv de l'entraide qui marque l'action de chaque ADEPAPE.

L'opportunité nous a été donnée de rendre un hommage à René PICHARDIE, qui fut Membre fondateur de l'ADEPAPE de la Dordogne et de la Fédération Nationale, et de féliciter son digne successeur Gheorghe TATAR, jeune accueilli en qualité de Mineur Etranger Isolé, et devenu Président, très actif de cette dynamique associative.

« Les Conseils des jeunes » : thème central de ces journées

Ce thème a été introduit par Gérald, administrateur fédéral, membre du bureau du CNPE, qui nous a présenté de façon très didactique l'inscription de cette instance dans un contexte mouvant et complexe.

Le partage d'expériences des ADEPAPE du Var et des Bouches du Rhône portant sur leur participation active à la mise en place des conseils jeunes, a permis d'illustrer les actions mises en œuvre dans cette thématique d'actualité.

Nous félicitons l'implication forte de Marceau, Hamza et Lucas dans leur conseils respectifs, rendue possible grâce au travail partenarial avec les conseils départementaux et les établissements d'accueils des enfants, clé de la réussite du projet.

Les intervenants ont été félicités pour la qualité de leurs présentations et les jeunes nous ont montré, une fois encore, leurs capacités à revendiquer leurs places dans les instances qui les concernent.

Un article, sous la plume de Tony QUILLARDET, a été publié dans le Bulletin de la Protection de l'Enfance du mois d'Avril. Nous le remercions pour la qualité de cet écrit qui a mis en lumière le travail de ce congrès.

Distinction Fédérale

Jean Claude CASSANT, bénévole très engagé au sein de l'ADEPAPE de la Dordogne depuis 59 ans, a été honoré de la distinction fédérale.

Un grand moment d'émotion partagé avec l'assemblée, au moment de rappeler sa grande disponibilité dans les actions quotidiennes de l'ADEPAPE (travaux, rangement, livraisons des repas de la Banque alimentaire, accompagnement des jeunes en besoin d'être véhiculés...).

Souvent bénévoles de l'ombre, c'est l'occasion de mettre en valeur les militants fortement impliqués dans la réussite de nos actions.

Validation des Différents rapports présentés

Les membres ont voté à l'unanimité les différents rapports présentés : rapport d'activités, rapport financier, rapport d'orientations.

Une belle reconnaissance du travail de la Fédération et un grand merci à l'ensemble des adhérents présents qui témoignent ainsi de leur solidarité au mouvement.

Conseil d'Administration du 4 avril 2025

Le Bureau du C.A. élu pour 2 ans est donc resté inchangé, ainsi que les représentations nationales qui font l'objet d'arrêtés ministériels (voir tableau du rapport d'activité 2024).

Programme de travail de l'année :

AG 2026 : Les 7 et 8 mars à Clermont Ferrand à l'invitation de l'ADEPAPE du Puy de Dôme

AG 2027 : Une option est posée pour les Hauts de France

CA Fédéral : Jeudi 26 Juin 2025 à 18 H
Jeudi 16 Octobre 2026 à 18 H
Jeudi 22 janvier 2026 à 18 H

Commission Etudes et Perspectives : Jeudi 22 Mai 2025 à 18 H
Jeudi 18 septembre 2025 à 18 H

Conférence des Présidents : Samedi 18 Octobre 2025 à 9 H

Formations en présentiel :

Pilotage des associations : URADEPAPE Grand Est samedi 14 Juin 2025

Missions des représentants dans les instances :
URADEPAPE PACA (date à fixer)
Une autre région pourrait en bénéficier à la demande.

Trésorerie : 9 demandes en URADEPAPE OCCITANIE
Organisation à poser avec le trésorier fédéral

Nouvelle formation possible : Lionel BELKHIRAT propose une formation de 2 jours portant sur l'aide à la cohésion de équipes bénévoles et au développement de projets.

Merci de faire remonter vos demandes au siège de la Fédération Nationale.

**Conseil d'Orientation
de la Jeunesse
COJ**

Sur le poste titulaire attribué :
Le Conseil fédéral désigne Hamza BENSATEM comme membre permanent.

Les membres désignés des commissions sont :

Titulaires : Hamza BENSATEM—ADEPAPE des Bouches-du-Rhône (13)
Julie MAGUIM - ADEPAPE de l'Eure (27)

Suppléants : Maeva PIPARD—ADEPAPE des Hautes alpes (05)
Armen TOUMASYAN—ADEPAPE de Meurthe et Moselle (54)

**3ème campagne
De conformité
2025/2027**

Depuis 2015, comme décidé en AG statutaire, la Fédération a mis en œuvre 2 campagnes de mise en conformité portant sur les périodes : 2015/2017 et 2021/2023.

La 3^{ème} campagne 2025/2027 est désormais engagée et appelle toute votre attention, dans la transmission des éléments demandés, notamment pour conforter la Fédération nationale dans sa reconnaissance d'Utilité Publique et éventuellement répondre aux possibles contrôles de légalité, notamment de la Cour des Comptes.

Cette démarche n'est autre que les exigences de déclaration auprès de la Préfecture, comme l'imposent vos statuts, en conformité de la loi de 1901 (ou auprès du TGI pour la loi de 1905).

Vous trouverez ci-joint le courrier qui recense les pièces à fournir pour obtenir votre conformité pour la période concernée.

D'avance nous vous remercions pour ces envois.

Actualités

Une circulaire du Ministre de la Justice, Gérald DARMANIN, a été publiée le 28 avril 2025, concernant le renforcement du contrôle au sein des structures accueillant des mineurs placés sur décisions judiciaires.

Tous les établissements de l'ASE et de la PJJ, publics ou privés, sont concernés.

Nous avons pu constater en Conseil de Famille les difficultés à déclencher ce type de contrôle en cas de doutes sur le fonctionnement d'une structure.

Souhaitons, là encore, le respect de cette circulaire d'organisation de contrôles, qui pose de façon très précise, des échéances de mise en œuvre.

Vie du Réseau

ADEPAPE du Rhône: Yvon MADIOT succède à Marie Thérèse BOUILLOT à la présidence de l'association.

Tous nos vœux de réussite au nouveau président et nos remerciements à Marie Thérèse qui a assumé cette responsabilité pendant 15 ans.

**Appel de Cotisation
2025**

Vous trouverez ci-joint l'appel de cotisation au titre de l'année 2025.

Ce courrier a valeur d'imprimé et de facture .



Mesdames les Présidentes
Messieurs les Présidents
Des ADEPAPE

Tomblaine, le 7 mai 2025

Nos réf :JMM/MM n° 030/2025

Objet : Appel de cotisation 2025

**Madame la présidente,
Monsieur le président,**

Votre soutien à la Fédération Nationale se traduit par votre participation fidèle aux différents travaux que conduit votre fédération et votre contribution annuelle par le biais du versement de la cotisation. Sans vous, votre Fédération ne pourrait poursuivre ses engagements et tenir ses ambitions.

Votre cotisation ouvre le droit de vote dans les résolutions prises en Assemblée Générale, conformément aux statuts. Dans le cadre de l'égalité de représentation des associations, chacune d'entre elle dispose du même droit de vote, soit 3 mandats maximum et donc s'acquitte de la même cotisation de base. C'est pourquoi, je vous adresse l'appel de cotisation pour l'année 2025, dont le montant a été voté par l'A.G. de 2024.

Pour autant, chaque association peut contribuer, en fonction de ses moyens financiers, dans la limite du seuil minimum de la cotisation de base :

	Montant	Montant versé
Cotisation de base	370 €	
Cotisation de soutien	510 €	
Montant supérieur libre		

En cas de difficulté financière, une exonération exceptionnelle, totale ou partielle, peut être étudiée à l'appui d'un dossier, justifiant la demande, adressé au président fédéral.

Je vous remercie de bien vouloir adresser votre cotisation, par chèque bancaire libellé à l'ordre de la FNADEPAPE, au trésorier fédéral dont les coordonnées sont ci-dessous.

Comptant sur votre participation solidaire et vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus amicaux.

NB : le présent appel tient lieu de **Facture**

Le Président,

Jean Marie MULLER

Monsieur Noël NARDIN
680, chemin de Nazareth
Béranger - 26120 - CHABEUIL



Madame la Présidente
Monsieur le Président

Tomblaine, le 9 mai 2025

Nos Réf : JMM/MM n°031/2025

Objet : Renouvellement conformité
2025/2027

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Dans le prolongement de la décision prise lors du congrès de Mars 2015, nous relançons la troisième procédure de mise en conformité des dossiers des adhérents, en vue de conforter votre Fédération Nationale, dans sa reconnaissance d'Utilité Publique et éventuellement de pouvoir répondre aux éventuels contrôles de légalité, notamment de la Cour des Comptes.

Soulignons d'ailleurs que lors d'un entretien avec les inspecteurs de la Cour des Comptes, sur le thème de la protection de l'enfance, ceux-ci ont félicité la démarche de conformité mise en œuvre.

Nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre les éléments suivants :

- Vos statuts et règlement intérieur en vigueur
- La composition du Conseil d'Administration et du bureau, ainsi que votre récépissé de déclaration à la Préfecture du département (ou au TGI pour les départements Moselle et Alsace)
- Le rapport financier validé par votre dernière assemblée générale : compte de résultat et bilan
- Le rapport du commissaire aux comptes (s'il y a lieu)
- Le rapport d'activité, en précisant les indicateurs 16/25 ans (s'il y a lieu)
- Le rapport Moral et d'Orientation
- La liste des contrats et convention en cours
- Les coordonnées actualisées de votre association
- Un exemplaire du papier en-tête

Ces documents sont à adresser pour le **30 Septembre 2025** :

- par voie postale : FNADEPAPE – 47, rue Louis Pasteur – 54510 – TOMBLAINE
- Ou par voie dématérialisée: contact@fnadepape.org

Dès réception de ces documents et après analyse de votre dossier, vous recevrez « l'attestation de conformité à l'affiliation de la FNADEPAPE ».

Vous en remerciant à l'avance et comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Jean Marie MULLER